

« saint Pierre, » *auctoritate episcopis per beatum Petrum collata*, « comme vicaires de saint Pierre, » *vicarii Petri*, et l'ont dit lors même qu'ils agissaient par leur autorité ordinaire et subordonnée; parce que tout a été mis premièrement dans saint Pierre, et que la correspondance est telle dans tout le corps de l'Église, que ce que fait chaque évêque, selon la règle et dans l'esprit de l'unité catholique, toute l'Église, tout l'épiscopat, et le chef de l'épiscopat le fait avec lui.

S'il est ainsi, chrétiens : si les évêques n'ont tous ensemble qu'une même chaire, par le rapport essentiel qu'ils ont tous avec la chaire unique où saint Pierre et ses successeurs sont assis; si, en conséquence de cette doctrine, ils doivent tous agir dans l'esprit de l'unité catholique, en sorte que chaque évêque ne dise rien, ne fasse rien, ne pense rien que l'Église universelle ne puisse avouer : que doit attendre l'univers d'une assemblée de tant d'évêques? M'est-il permis, messeigneurs, de vous adresser la parole, à vous de qui je la tiens aujourd'hui; mais à vous qui êtes mes juges et les interprètes de la volonté divine? Ah! sans doute, puisque c'est vous qui m'ouvrez la bouche, quand je vous parle, messeigneurs, ce n'est pas moi qui vous parle, c'est vous-mêmes qui vous parlez à vous-mêmes. Songez que nous devons agir par l'esprit de toute l'Église; ne soyons pas des hommes vulgaires que les vues particulières détournent du vrai esprit de l'unité catholique : nous agissons dans un corps, dans le corps de l'épiscopat et de l'Église catholique, où tout ce qui est contraire à la règle ne manque jamais d'être détesté, car l'esprit de vérité y prévaut toujours. Puissent nos résolutions être telles, qu'elles soient dignes de nos pères, et dignes d'être adoptées par nos descendants; dignes enfin d'être comptées parmi les actes authentiques de l'Église, et insérées avec honneur dans ces registres immortels où sont compris les décrets qui regardent non-seulement la vie présente, mais encore la vie future et l'éternité tout entière!

La comprenez-vous maintenant, cette immortelle beauté de l'Église catholique; où se ramasse ce que tous les lieux, ce que tous les siècles présents, passés et futurs ont de beau et de glorieux? Que vous êtes belle dans cette union, ô Église catholique; mais en même temps que vous êtes forte! « Belle, dit le saint Cantique¹, et agréable comme Jérusalem; » et en même temps, « terrible comme une armée rangée en bataille : » belle comme Jérusalem où l'on voit une sainte

¹ Cant. vi, 3.

uniformité, et une police admirable sous un même chef : belle assurément dans votre paix, lorsque recueillie dans vos murailles vous louez celui qui vous a choisie, annonçant ses vérités à ses fidèles. Mais si les scandales s'élèvent, si les ennemis de Dieu osent l'attaquer par leurs blasphèmes, vous sortez de vos murailles, ô Jérusalem, et vous vous formez en armée pour les combattre : toujours belle en cet état, car votre beauté ne vous quitte pas; mais tout à coup devenue terrible : car une armée qui paraît si belle dans une revue, combien est-elle terrible quand on voit tous les arcs bandés et toutes les piques hérissées contre soi! Que vous êtes donc terrible, ô Église sainte, lorsque vous marchez Pierre à votre tête, et la chaire de l'unité vous unissant toute; abattant les têtes superbes et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu; pressant ses ennemis de tout le poids de vos bataillons serrés; les accablant tout ensemble et de toute l'autorité des siècles passés, et de toute l'exécration des siècles futurs; dissipant les hérésies, et les étouffant quelquefois dans leur naissance; prenant les petits de Babylone et les hérésies naissantes, et les brisant contre votre Pierre; Jésus-Christ votre chef vous mouvant d'en haut et vous unissant, mais vous mouvant et vous unissant par des instruments proportionnés, par des moyens convenables, par un chef qui le représente, qui vous fasse en tout agir tout entière, et rassemble toutes vos forces dans une seule action!

Je ne m'étonne donc plus de la force de l'Église, ni de ce puissant attrait de son unité. Pleine de l'esprit de celui qui dit : « Je tirerai tout à moi², » tout vient à elle, Juifs et Gentils, Grecs et Barbares. Les Juifs devaient venir les premiers; et malgré la réprobation de ce peuple ingrat, il y a ce précieux reste et ces bienheureux réservés tant célébrés par les prophètes. Prêchez, Pierre; tendez vos filets, divin pêcheur. Cinq mille, trois mille entreront d'abord, bientôt suivis d'un plus grand nombre. Mais « Jésus-Christ a d'autres brebis qui ne sont pas de ce bercail³. » C'est par vous, ô Pierre, qu'il veut commencer à les rassembler. Voyez ces serpents, voyez ces reptiles et ces autres animaux immondes qui vous sont présentés du ciel. C'est les Gentils, peuple immonde, et peuple qui n'est pas peuple : et que vous dit la voix céleste? « Tue et mange³, » unis, incorpore, fais mourir la gentilité dans ces peuples : et voilà en même temps à la porte les envoyés de Cornélius; et

¹ Joan. XII, 32.

² Ibid. x, 16.

³ Act. x, 12, 13.

Pierre, qui a reçu les bienheureux restes des Juifs, va consacrer les prémices des Gentils.

Après les prémices viendra le tout; après l'officier romain, Rome viendra elle-même; après Rome, viendront les peuples l'un sur l'autre. Quelle Église a enfanté tant d'autres Églises? D'abord tout l'Occident est venu par elle, et nous sommes venus des premiers; vous le verrez bientôt. Mais Rome n'est pas épuisée dans sa vieillesse, et sa voix n'est pas éteinte; nuit et jour elle ne cesse de crier aux peuples les plus éloignés, afin de les appeler au banquet où tout est fait un : et voilà qu'à cette voix maternelle les extrémités de l'Orient s'ébranlent, et semblent vouloir enfanter une nouvelle chrétienté pour réparer les ravages des dernières hérésies, c'est le destin de l'Église. *Movebo candelabrum tuum* : « Je remuerai votre chandelier, » dit Jésus-Christ à l'Église d'Éphèse¹; je vous ôterai la foi : « Je le remuerai; » il n'éteint pas la lumière, il la transporte : elle passe à des climats plus heureux. Malheur, malheur encore une fois à qui la perd; mais la lumière va son train, et le soleil achève sa course.

Mais quoi, je ne vois pas encore les rois et les empereurs! où sont-ils, ces illustres nourriciers tant de fois promis à l'Église par les prophètes? Ils viendront, mais en leur temps. « Ne voyez-vous pas dans un seul psaume² le temps où les nations entrent en fureur, où les rois et les princes font de vains complots contre le Seigneur et contre son Christ? » Mais je vois tout à coup un autre temps : *Et nunc, et nunc*, « Et maintenant, » c'est un autre temps qui va paraître. *Et nunc, reges, intelligite* : « Et maintenant, ô rois, entendez : » durant le temps de votre ignorance vous avez combattu l'Église, et vous l'avez vue triompher malgré vous; maintenant vous allez aider à son triomphe. « Et maintenant, ô rois, entendez; instruisez-vous, arbitres du monde, servez le Seigneur en crainte : » et le reste que vous savez.

Durant ces jours de tempête, où l'Église, comme un rocher, devait voir les efforts des rois se briser contre elle, demandez aux chrétiens si les césars pouvaient être de leur corps : Tertullien vous répondra hardiment que non. « Les césars, dit-il³, seraient chrétiens, s'ils pouvaient être tout ensemble chrétiens et césars. » Quoi, les césars ne peuvent pas être chrétiens! ce n'est pas de ces excès de Tertullien; il parlait au nom de toute l'Église dans cet admirable Apologétique, et ce qu'il dit est vrai à la lettre. Mais il faut

distinguer les temps. Il y avait le premier temps, où l'on devait voir l'empire ennemi de l'Église, et tout ensemble vaincu par l'Église; et le second temps, où l'on devait voir l'empire réconcilié avec l'Église, et tout ensemble le rempart et la défense de l'Église.

L'Église n'est pas moins féconde que la Synagogue : elle doit, comme elle, avoir ses David, ses Salomon, ses Ézéchias, ses Josias, dont la main royale lui serve d'appui : comme elle, il faut qu'elle voie la concorde de l'empire et du sacerdoce; un Josué partager la terre aux enfants de Dieu avec un Éléazar; un Josaphat établir l'observance de la loi avec un Amarias; un Joas réparer le temple avec un Joïada; un Zorobabel en relever les ruines avec un Jésus fils de Josédéc; un Néhémias réformer le peuple avec un Esdras. Mais la Synagogue, dont les promesses sont terrestres, commence par la puissance et par les armes : l'Église commence par la croix et par les martyres; fille du ciel, il faut qu'il paraisse qu'elle est née libre et indépendante dans son état essentiel, et ne doit son origine qu'au Père céleste. Quand après trois cents ans de persécution, parfaitement établie et parfaitement gouvernée durant tant de siècles, sans aucun secours humain, il paraîtra clairement qu'elle ne tient rien de l'homme : Venez maintenant, ô césars, il est temps : *Et nunc intelligite*. Tu vaincras, ô Constantin, et Rome te sera soumise; mais tu vaincras par la croix : Rome verra la première ce grand spectacle; un empereur victorieux prosterné devant le tombeau d'un pêcheur, et devenu son disciple.

Depuis ce temps-là, chrétiens, l'Église a appris d'en haut à se servir des rois et des empereurs pour faire mieux servir Dieu; « pour élargir, disait saint Grégoire¹, les voies du ciel; » pour donner un cours plus libre à l'Évangile, une force plus présente à ses canons, et un soutien plus sensible à sa discipline. Que l'Église demeure seule, ne craignez rien; Dieu est avec elle, et la soutient au dedans : mais les princes religieux lui élèvent par leur protection ces invincibles dehors qui la font jouir, disait un grand pape², d'une douce tranquillité, à l'abri de leur autorité sacrée.

Mais parlons toujours comme il faut de l'Épouse de Jésus-Christ : l'Église se doit à elle-même et à ses services toutes les grâces qu'elle a reçues des rois de la terre. Quel ordre, quelle compagnie, quelle armée, quelque forte, quel-

¹ S. Greg. Epist. lib. III, Epist. LXV, ad Mauric. Aug. t. II, col. 676.

² Innoc. II, Ep. II; t. X Conc. col. 946. Conc. Aquis. II, t. II Conc. Gall. p. 576.

¹ Apoc. II, 5.

² Ps. II.

³ Tertull. Apolog. n° 21

que fidèle et quelque agissante qu'elle soit, les a mieux servis que l'Église a fait par sa patience? Dans ces cruelles persécutions qu'elle endure sans murmurer durant tant de siècles, en combattant pour Jésus-Christ, j'oserai le dire, elle ne combat guère moins pour l'autorité des princes qui la persécutent : ce combat n'est pas indigne d'elle, puisque c'est encore combattre pour l'ordre de Dieu. En effet n'est-ce pas combattre pour l'autorité légitime, que d'en souffrir tout sans murmurer? Ce n'était point par faiblesse; qui peut mourir n'est jamais faible : mais c'est que l'Église savait jusques où il lui était permis d'étendre sa résistance. *Nondum usque ad sanguinem restitistis* : « Vous n'avez pas encore résisté jusques au sang, » disait l'apôtre¹ : jusques au sang; c'est-à-dire, jusque'à donner le sien, et non pas jusque'à répandre celui des autres. Quand on la veut forcer de désavouer ou de taire les vérités de l'Évangile, elle ne peut que dire avec les apôtres : *Non possumus, non possumus*² : Que prétendez-vous? « Nous ne pouvons pas; » et en même temps découvrir le sein où l'on veut frapper : de sorte que le même sang qui rend témoignage à l'Évangile, le même sang le rend aussi à cette vérité : que nul prétexte ni nulle raison ne peut autoriser les révoltes; qu'il faut révéler l'ordre du ciel, et le caractère du Tout-Puissant dans tous les princes, quels qu'ils soient; puisque les plus beaux temps de l'Église nous le font voir sacré et inviolable, même dans les princes persécuteurs de l'Évangile. Ainsi leur couronne est hors d'atteinte : l'Église leur a érigé un trône dans le lieu le plus sûr de tous et le plus inaccessible, dans la conscience même où Dieu a le sien; et c'est là le fondement le plus assuré de la tranquillité publique.

Nous leur dirons donc sans crainte, même en publiant leurs bienfaits, qu'il y a plus de justice que de grâce dans les privilèges qu'ils accordent à l'Église; et qu'ils ne pouvaient refuser de lui faire part de quelques honneurs de leur royaume, qu'elle prend tant de soin de leur conserver. Mais confessons en même temps qu'au milieu de tant d'ennemis, de tant d'hérétiques, de tant d'impies, de tant de rebelles qui nous environnent, nous devons beaucoup aux princes qui nous mettent à couvert de leurs insultes; et que nos mains désarmées, que nous ne pouvons que tendre au ciel, sont heureusement soutenues par leur puissance.

Il le faut avouer, messieurs, notre ministère est pénible : s'opposer aux scandales, au torrent des mauvaises mœurs, et au cours violent des

passions qu'on trouve toujours d'autant plus hautes qu'elles sont plus déraisonnables; c'est un terrible ministère, et on ne peut l'exercer sans rigueur. C'est ce que nos prédécesseurs, assemblés dans les conciles de Thionville et de Meaux, appellent « la rigueur du salut des hommes, » *rigorem salutis humanæ*¹. L'Église assemblée dans ces conciles demande l'assistance des rois pour exercer plus facilement cette rigueur salutaire au genre humain; et convaincue par expérience du besoin qu'elle a de leur protection pour aider les âmes infirmes, c'est-à-dire, le plus grand nombre de ses enfants, elle ne se prive qu'avec peine de ce secours : de sorte que la concorde du sacerdoce et de l'empire, dans le cours ordinaire des choses humaines, est un des soutiens de l'Église, et fait partie de cette unité qui la rend si belle.

Car qu'y a-t-il de plus beau que d'entendre un saint empereur dire à un saint pape : « Je ne vous puis rien refuser, puisque je vous dois tout en Jésus-Christ : » *Nihil tibi negare possum, cui per Deum omnia debeo*². « Tout ce que votre autorité paternelle a réglé dans son concile pour le rétablissement de l'Église, je le loue, je l'approuve, je le confirme comme votre fils; je veux qu'il soit inséré parmi les lois, qu'il fasse partie du droit public, et qu'il vive autant que l'Église, » *et in æternum mansura, et humanis solemniter legibus inscribenda, et inter publica jura semper recipienda hac auctoritate, vivente Ecclesia, victura* : ou d'entendre un roi pieux dans un concile; c'était un roi d'Angleterre : ah! nos entrailles s'émeuvent à ce nom, et l'Église toujours mère ne peut s'empêcher dans ce souvenir de renouveler ses gémissements et ses vœux; passons et écoutons ce saint roi, ce nouveau David dire au clergé assemblé : *Ego Constantini, vos Petri gladium habetis in manibus; jungamus dexteram, gladium gladio copulemus*³ : « J'ai le glaive de Constantin à la main, et vous y avez celui de Pierre; donnons-nous la main, et joignons le glaive au glaive : » que ceux qui n'ont pas la foi assez vive pour craindre les coups invisibles de votre glaive spirituel tremblent à la vue du glaive royal : ne craignez rien, saints évêques; si les hommes sont assez rebelles pour ne pas croire à vos paroles, qui sont celles de Jésus-Christ, des châtimens rigoureux leur en feront, malgré qu'ils en aient, sentir la force, « et la puissance royale ne vous manquera jamais? »

¹ *Conc. ad Theodon. vil. can. vi, Conc. Gal. t. III, p. 16. Conc. Meld. can. XII, ibid. p. 53.*

² *Henric. II ad Bened. VII, t. IX Conc. col. 831.*

³ *Eadg. Orat. ad Bler. t. IX Conc. col. 697.*

A cet admirable spectacle, qui ne s'écrierait encore une fois avec Balaam : *Quam pulchra tabernacula tua, Jacob?* O Église catholique, que vous êtes belle ! le Saint-Esprit vous anime, le saint-siège unit tous vos pasteurs, les rois font la garde autour de vous : qui ne respecterait votre puissance?

SECOND POINT.

Paraissez maintenant, sainte Église gallicane, avec vos évêques orthodoxes et avec vos rois très-chrétiens, et venez servir d'ornement à l'Église universelle. Et vous, Seigneur tout-puissant, qui avez comblé cette Église de tant de bienfaits, aimez-moi de ce même esprit dont vous remplîtes David, lorsqu'il chanta si noblement les grâces de l'ancien peuple; afin qu'à son exemple je puisse aujourd'hui, avec tant d'évêques et dans une si grande assemblée, célébrer vos miséricordes éternelles : *Quoniam bonus, quoniam in æternum misericordia ejus*¹. C'est vous, Seigneur, qui excitâtes saint Pierre et ses successeurs à nous envoyer dès les premiers temps les évêques qui ont fondé nos Églises. C'était le conseil de Dieu que la foi nous fût annoncée par le saint-siège; afin qu'éternellement unis par des liens particuliers à ce centre commun de toute l'unité catholique, nous pussions dire avec un grand archevêque de Reims : « La sainte Église romaine, la mère, la nourrice et la maîtresse de toutes les Églises, doit être consultée dans tous les doutes qui regardent la foi et les mœurs, principalement par ceux qui, comme nous, ont été engendrés en Jésus-Christ par son ministère, et nourris par elle du lait de la doctrine catholique². »

Il est vrai qu'il nous est venu d'Orient, et par le ministère de saint Polycarpe, une autre mission qui ne nous a pas été moins fructueuse. C'est de là que nous avons eu le vénérable vieillard saint Pothin, fondateur de la célèbre Église de Lyon; et encore le grand saint Irénée, successeur de son martyr aussi bien que de son siège : Irénée digne de son nom, et véritablement pacifique, qui fut envoyé à Rome et au pape saint Éleuthère de la part de l'Église gallicane³; ambassadeur de la paix, qui depuis la procura aux saintes Églises d'Asie d'où il nous avait été envoyé; qui retint le pape saint Victor, lorsqu'il les voulait retrancher de la communion; et qui présidant au concile des saints évêques des Gaules, dont il était réputé le père, fit connaître à ce saint pape qu'il ne fallait pas pousser toutes

les affaires à l'extrémité, ni toujours user d'un droit rigoureux¹. Mais comme l'Église est une par tout l'univers, cette mission orientale n'a pas été moins favorable à l'autorité du saint-siège, que ceux que le saint-siège avait immédiatement envoyés; et le même saint Irénée a prononcé cet oracle révérend de tous les siècles² : « Quand nous exposons la tradition que la très-grande, très-ancienne et très-célèbre Église romaine, fondée par les apôtres saint Pierre et saint Paul, a reçue des apôtres, et qu'elle a conservée jusqu'à nous par la succession de ses évêques, nous confondons tous les hérétiques; parce que c'est avec cette Église que toutes les Églises et tous les fidèles qui sont par toute la terre doivent s'accorder, à cause de sa principale et excellente principauté, et que c'est en elle que ces mêmes fidèles, répandus par toute la terre, ont conservé la tradition qui vient des apôtres. »

Appuyée sur ces solides fondements, l'Église gallicane a été forte comme la tour de David. Quand le perfide Arius voulut renverser, avec la divinité du Fils de Dieu, le fondement de la foi prêchée par saint Pierre, et changer en création et en adoption la génération éternelle de ce Fils unique; cette superbe hérésie, soutenue par un empereur, ne trouva point de plus grand obstacle à ses progrès, que la constance et la foi de saint Athanase d'Alexandrie et de saint Hilaire de Poitiers : et malgré l'inégalité de ces deux sièges, les deux évêques furent égaux en gloire comme ils l'étaient en courage.

Pour perpétuer cette gloire de l'Église gallicane, le célèbre saint Martin fut élevé sous la discipline de saint Hilaire; et cette Église, renouvelée par les exemples et par les miracles de cet homme incomparable, crut revoir le temps des apôtres : tant la Providence divine fut soigneuse de réveiller parmi nous l'ancien esprit, et d'y faire revivre les premières grâces.

Quand le temps fut arrivé que l'empire romain devait tomber en Occident, et que la Gaule devait devenir France, Dieu ne laissa pas longtemps sous des princes idolâtres une si noble partie de la chrétienté; et voulant transmettre aux rois des Français la garde de son Église, qu'il avait confiée aux empereurs, il donna non-seulement à la France, mais encore à tout l'Occident, un nouveau Constantin en la personne de Clovis. La victoire miraculeuse qu'il envoya du ciel à ces deux princes guerriers, fut le gage de son amour, et le glorieux attrait qui leur fit embrasser le christianisme. La foi fut victorieuse, et la belliqueuse

¹ *Ps. CXXXV, I.*

² *Hinem. de divôr. Loth. et Teuth. t. I, p. 561.*

³ *Euseb. Hist. Eccl. lib. v, cap. III, p. 168. Édit. Val.*

¹ *Hebr. XII, 4.*

² *Act. IV, 20.*

¹ *Euseb. Hist. Eccl. lib. v, cap. XXIII, XXIV, p. 191 193.*

² *S. Iren. lib. III contr. Hæres. cap. III, p. 175.*

nation des Francs connu que le Dieu de Clotilde était le vrai Dieu des armées.

Alors saint Remi vit en esprit qu'en engendrant en Jésus-Christ les rois de France avec leur peuple, il donnait à l'Église d'invincibles protecteurs. Ce grand saint et ce nouveau Samuel, appelé pour sacrer les rois, sacra ceux-ci, comme il dit lui-même, pour être « les perpétuels défenseurs de l'Église et des pauvres¹; » digne objet de la royauté. Après leur avoir enseigné à faire fleurir les Églises et à rendre les peuples heureux (croyez que c'est lui-même qui vous parle, puisque je ne fais ici que réciter les paroles paternelles de cet apôtre des Français), il pria Dieu nuit et jour qu'ils persévérassent dans la foi, et qu'ils régnaissent selon les règles qu'il leur avait données, leur prédisant en même temps qu'en dilatant leur royaume, ils dilateraient celui de Jésus-Christ; et que, s'ils étaient fidèles à garder les lois qu'il leur prescrivait de la part de Dieu², l'empire romain leur serait donné : en sorte que des rois de France sortiraient des empereurs dignes de ce nom, qui feraient régner Jésus-Christ.

Telles furent les bénédictions que versa mille et mille fois le grand saint Remi sur les Français et sur les rois, qu'il appelait toujours ses chers enfants; louant sans cesse la bonté divine de ce que, pour affermir la foi naissante de ce peuple béni de Dieu, elle avait daigné, par le ministère de sa main pécheresse, c'est ainsi qu'il parle, renouveler, à la vue de tous les Français et de leur roi, les miracles qu'on avait vus éclater dans la première fondation des Églises chrétiennes. Tous les saints qui étaient alors, furent réjouis; et dans le déclin de l'empire romain ils crurent voir paraître dans les rois de France « une nouvelle lumière pour tout l'Occident : » *In occiduis partibus novi jubaris lumen effulgorat*³; et non-seulement pour tout l'Occident, mais encore pour toute l'Église, à laquelle ce nouveau royaume promettait de nouveaux progrès. C'est ce que disait saint Avite, ce docte et ce saint évêque de Vienne, ce grave et éloquent défenseur de l'Église romaine, qui fut chargé par tous ses collègues, les saints évêques des Gaules, de recommander aux Romains, dans la cause du pape Symmaque, la cause commune de tout l'épiscopat; « parce que, » disait ce grand homme⁴, quand le pape et le chef « de tous les évêques est attaqué, ce n'est pas un seul évêque, mais l'épiscopat tout entier qui est en péril. »

Tous les conciles de ces temps font voir qu'en

¹ Testam. S. Rem. ap. Flod. lib. I, cap. XVIII.

² Ibid. et cap. XIII.

³ S. Avit. Vien. episc. ad Clod. t. I Conc. Gall. p. 154.

⁴ Epist. ad Faust. t. I Conc. Gall. p. 158.

ce qui touchait la foi et la discipline, nos saints prédécesseurs regardaient toujours l'Église romaine, et se gouvernaient par ses traditions¹. Tel était le sentiment de l'Église gallicane, qui, en recevant, par le ministère de saint Remi, Clovis et les Français dans son sein, leur imprimait dans le fond du cœur ce respect pour le saint-siège, dont ils devaient être les plus zélés aussi bien que les plus puissants protecteurs. Les papes connurent d'abord la protection qui leur était envoyée du ciel; et ressentant dans nos rois je ne sais quoi de plus filial que dans les autres, que ne dirent-ils point alors, comme par un secret pressentiment, à la louange de leurs protecteurs futurs! Anastase II, du temps de Clovis, croit voir dans le royaume de France nouvellement converti « une colonne de fer que Dieu éleait pour le soutien de sa sainte Église, pendant que la charité se refroidissait partout ailleurs². » Pélage II se promet de ses descendants de Clovis, comme de voisins charitables de l'Italie et de Rome, la même protection pour le saint-siège qu'il avait toujours reçue des empereurs³; et saint Grégoire, le plus saint de tous, enchérit aussi sur ses saints prédécesseurs, lorsque, touché de la foi et du zèle de ces rois, il les met « autant au-dessus des autres souverains, que les souverains sont au-dessus des particuliers⁴. »

Leur foi croissait en effet avec leur empire; et, selon la prédiction de tant de saints, l'Église s'étendait par les rois de France. L'Angleterre le sait, et le moine saint Augustin son premier apôtre. Saint Boniface, l'apôtre de la Germanie, et les autres apôtres du Nord ne reçurent pas un moindre secours de la France; et Dieu montrait dès lors, par des signes manifestes, ce que les siècles suivants ont confirmé, qu'il voulait que les conquêtes des Français étendissent celles de l'Église.

Les enfants de Clovis ne marchèrent pas dans les voies que saint Remi leur avait marquées : Dieu les rejeta de devant sa face; mais il ne retira pas ses miséricordes de dessus le royaume de France. Une seconde race fut élevée sur le trône; Dieu s'en mêla, et le zèle de la religion s'accrut par ce changement : témoin tant de papes réfugiés, protégés, rétablis, et comblés de biens sous cette race. Les papes et toute l'Église bénirent Pepin, qui en était le chef⁵; les bénédictions de saint Remi passèrent à lui : de lui sortit cet empereur,

¹ Ep. Syn. Episc. Gall. apud. Leon. Conc. Araus. II, Pref. t. I Conc. Gal. p. 216. Bonif. II, Ep. ad Casar. Arel. ib. p. 223. Conc. Vas. II, can. III, IV, V *ibid.* p. 226, 227. Conc. Aurel. III, can. III, XXVI *ibid.* p. 248, 255.

² Anast. II, Ep. II, ad Clod. t. IV, Conc. col. 1282.

³ Pel. II, Epist. ad Aunach. Autiss. tom. I Conc. Gall. p. 376.

⁴ S. Greg. M. Epist. lib. VI, Epist. VI, t. II, col. 795.

⁵ Paul. I, Epist. X, ad Fr. t. II Conc. Gall. p. 59.

père d'empereurs, que ce saint évêque semble avoir vu; et Charlemagne régna pour le bien de toute l'Église. Vaillant, savant, modéré, guerrier sans ambition, et exemplaire dans sa vie, je le veux bien dire en passant, malgré les reproches des siècles ignorants, ses conquêtes prodigieuses furent la dilatation du règne de Dieu, et il se montra très-chrétien dans toutes ses œuvres. Il fit revivre les anciens canons; les conciles longtemps négligés furent rétablis¹, et la discipline revint avec eux. Si ce grand prince rétablit les lettres, ce fut pour mieux faire entendre les saintes Écritures et l'ancienne tradition par ce secours. L'Église romaine fut consultée dans les affaires douteuses, et ses réponses reçues avec révérence furent des lois inviolables². Il eut tant d'amour pour elle, que le principal article de son testament fut de recommander à ses successeurs la défense de l'Église de saint Pierre, comme le précieux héritage de sa maison, qu'il avait reçu de son père et de son aïeul, et qu'il voulait laisser à ses enfants. Ce même amour lui fit dire ce qui fut répété depuis par tout un concile sous l'un de ses descendants, que « quand cette Église imposait un joug à peine supportable, il le faudrait souffrir³ » plutôt que de rompre la communion avec elle. Elle n'imposait point de tel joug; mais ce sage prince voulait tout prévoir, pour affermir l'union dans tous les cas. Au reste les canons que lui envoya son sage et intime ami, le pape Adrien, n'étaient qu'un abrégé de l'ancienne discipline, que l'Église de France regarde toujours comme la source et le soutien de ses libertés : nous demandons encore d'être jugés par les canons envoyés à ce grand prince; et, sous un nouveau Charlemagne, nous souhaitons d'avoir toujours à vivre sous une semblable discipline.

Jamais règne n'a été ni si fort ni si éclairé; jamais prince n'a été moins guidé par un faux zèle; jamais on n'a mieux su distinguer les bornes des deux puissances. On voit parler dans les décrets du concile de Francfort, tantôt les évêques seuls, tantôt le prince seul, et tantôt les deux puissances ensemble⁴. Je ne veux pas m'étendre sur les diverses matières qui donnèrent lieu à cette diversité; je remarquerai seulement que les évêques ayant prononcé seuls la condamnation de la nouvelle hérésie qu'on vit

alors s'élever en Espagne¹, ce grand roi sut bien trouver sa place dans une occasion si importante. Comme son savoir éclatait dans toute l'Église autant que son équité, les nouveaux hérétiques le prièrent de se rendre l'arbitre de la cause². Charlemagne, pour les confondre par eux-mêmes, accepta l'offre; mais il savait comment un prince peut être arbitre en ces matières. Il consulta le saint-siège avant toutes choses; il écouta aussi les autres évêques, qu'il trouva conformes à leur chef. C'est sur quoi se régla ce religieux prince; c'est par ce canal qu'il reçut la doctrine de l'Évangile et l'ancienne tradition de l'Église catholique : c'est de là qu'il apprit ce qu'il fallait croire; et sans discuter davantage la matière, dans la lettre qu'il écrivit aux nouveaux docteurs³ il leur envoya « les lettres, les décisions, » et les décrets formés par l'autorité ecclésiastique, les exhortant à s'y soumettre avec lui, et « à ne se croire pas plus savants que l'Église universelle : parce que, ajoutait ce grand prince, » après ce concours de l'autorité apostolique, et « de l'unanimité synodale, vous ne pouvez plus éviter d'être tenus pour hérétiques, et nous n'osons plus avoir de communion avec vous. »

Qu'on n'impute point à la France des sentiments nouveaux; voilà tous ses sentiments du temps de Charlemagne : mais Charlemagne les avait reçus de plus haut, et ils étaient venus des anciens Pères, et dès l'origine du christianisme. Le saint-siège principalement, et le corps de l'épiscopat uni à son chef, c'est où il faut trouver le dépôt de la doctrine ecclésiastique confiée aux évêques par les apôtres : car c'est aussi à cette unité qu'il est dit : « Qui vous écoute, » m'écoute⁴; » et encore : « Les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle⁵; » et encore : « Vous êtes la lumière du monde⁶; » et encore : « Dites-le à l'Église; et s'il n'écoute pas l'Église, » qu'il vous soit comme un Gentil et un publicain⁷; » et encore, pour me servir du même passage qui est ici allégué par Charlemagne : « Je serai toujours avec vous jusqu'à la consommation des siècles⁸. » Ce grand prince, soumis le premier à cette règle, ne craint plus après cela de condamner les hérétiques, comme déjà condamnés par l'autorité de l'Église; et le jugement du saint-siège et du concile de Francfort devint le sien.

Est-il besoin de raconter ce que Charlemagne,

¹ Conc. Francof. can. I, p. 193.

² Ibid. Epist. Car. M. p. 188.

³ Ibid. p. 188, 190.

⁴ Luc. X, 16.

⁵ Matth. XVI, 18.

⁶ Ibid. V, 14.

⁷ Ibid. XVIII, 17.

⁸ Ibid. XXVIII, 20.

¹ De schol. instit. Capit. Baluz. t. I, p. 202, 203.

² Conc. Francof. can. VIII, t. II Conc. Gall. p. 196. Capit. Aquis. an. Imp. III, cap. IV, Baluz. t. I, p. 380, 381. Capit. de divis. Regni, cap. XV, *ibid.* p. 444.

³ Capit. Car. M. de hon. sed. Apost. an. Imp. I, Baluz. t. I, p. 357. Conc. Tribur. sub. Arn. Imp. can. XXX, t. IX Conc. col. 456. Capit. Angitr. data, t. II Conc. Gall. p. 100. Epist. can. ad Adr. Car. M. oblat. Conc. t. VI, col. 1800.

⁴ Conc. Francof. can. I, II; can. III, V; can. IV, V, VI, VII, t. II, Conc. Gall. p. 193 et seqq.

à l'exemple du roi son père, fit pour la grandeur temporelle du saint-siège et de l'Église romaine? qui ne sait qu'elle doit à ces deux princes et à leur maison tout ce qu'elle possède de pays? Dieu, qui voulait que cette Église, la mère commune de tous les royaumes, dans la suite ne fût dépendante d'aucun royaume dans le temporel, et que le siège où tous les fidèles devaient garder l'unité, à la fin fût mis au-dessus des partialités que les divers intérêts et les jalousies d'État pourraient causer, jeta les fondements de ce grand dessein par Pepin et par Charlemagne. C'est par une heureuse suite de leur libéralité que l'Église, indépendante dans son chef de toutes les puissances temporelles, se voit en état d'exercer plus librement, pour le bien commun et sous la commune protection des rois chrétiens, cette puissance céleste de régir les âmes; et que, tenant en main la balance droite au milieu de tant d'empires souvent ennemis, elle entretient l'unité dans tout le corps, tantôt par d'inflexibles décrets, et tantôt par de sages tempéraments.

L'empire sortit trop tôt d'une maison et d'une nation si bienfaisante envers l'Église. Rome eut des maîtres fâcheux, et les papes avaient tout à craindre tant des empereurs que d'un peuple séditionnaire; mais ils trouvèrent toujours en nos rois ces charitables voisins que le pape Pélage II avait espérés. La France, plus favorable à leur puissance sacrée, que l'Italie et que Rome même, leur devint comme un second siège où ils tenaient leurs conciles, et d'où ils faisaient entendre leurs oracles par toute l'Église. Troyes, et Clermont, et Toulouse, et Tours, et Reims plusieurs fois, et les autres villes le peuvent dire; pour ne point parler ici de deux conciles universels tenus à Lyon, et d'un autre concile universel tenu à Vienne: tant les papes ont pris plaisir à faire les actes les plus importants et les plus authentiques de l'Église, dans le sein et avec la fidèle coopération de l'Église gallicane.

Cependant la troisième race était montée sur le trône: race encore plus pieuse que les deux autres, qui aussi a toujours vu augmenter sa gloire; qui seule dans tout l'univers, et depuis le commencement du monde, se voit sans interruption depuis sept cents ans toujours couronnée et toujours régnante: race enfin qui devait donner saint Louis au monde; en laquelle le monde étonné voit encore aujourd'hui de si grandes choses, et en attend de plus grandes. Vous dirai-je combien de fois et en quels termes elle a été bénite par le saint-siège? Sous cette race la France est « un royaume chéri et béni de Dieu, un royaume dont l'exaltation est inséparable

« de celle du saint-siège », un royaume; mais si j'entreprenais de tout raconter, le jour n'y suffirait pas.

Aussi faut-il avouer qu'il y a eu dans ces rois, avec beaucoup de religion, une noblesse qui les a fait révéler de toute la terre, et qui les a mis au-dessus des autres rois. Quand les empereurs se vantaient de combattre pour les intérêts communs des rois, les nôtres ont su trouver dans une plus noble constitution de leur État, et dans une plus grande hauteur de leur couronne, une plus sûre défense; puisque, sans qu'ils eussent besoin de se remuer, leur majesté ne fut pas même attaquée dans ces premiers temps, et que jamais ils n'ont été obligés ni à soutenir des guerres, ni, ce qui est bien plus horrible, à faire des schismes pour la défendre.

Ces rois, aussi bienfaisants que religieux, loin de profiter de la faiblesse des papes toujours réfugiés dans leur royaume, se relâchaient volontairement de quelques-uns de leurs droits, plutôt que de troubler la paix de l'Église; et pendant que saint Thomas de Cantorbéri était banni d'Angleterre, comme ennemi des droits de la royauté, la France, plus équitable, le recevait dans son sein comme le martyr des libertés ecclésiastiques. Nos rois donnèrent cet exemple à tout l'univers. L'Église, qu'ils honoraient, les honorait à son tour; et l'égalité, tant recommandée par l'apôtre, s'entretenait par de mutuelles reconnaissances.

La piété se ralentissait, et les désordres se multipliaient dans toute la terre. Dieu n'oublia pas la France: au milieu de la barbarie et de l'ignorance elle produisit saint Bernard, apôtre, prophète, ange terrestre, par sa doctrine, par sa prédication, par ses miracles étonnants, et par une vie encore plus étonnante que ses miracles. C'est lui qui réveilla dans ce royaume et qui répandit dans tout l'univers l'esprit de piété et de pénitence. Jamais sujet ne fut plus zélé pour son prince; jamais prêtre ne fut plus soumis à l'épiscopat; jamais enfant de l'Église ne défendit mieux l'autorité apostolique de sa mère l'Église romaine. Il regardait dans le pape seul tout ce qu'il y avait de plus grand dans l'un et l'autre Testament; un Abraham, un Melchisédech, un Moïse, un Aaron, un saint Pierre, en un mot Jésus-Christ même. Mais afin qu'une autorité sur laquelle l'Église est fondée, fût plus sainte et plus vénérable à tous les peuples; il ne cessa d'en séparer, autant qu'il pouvait, ce qui semblait plutôt la déshonorer que l'agrandir.

¹ Alex. III, *Epist.* xxx, t. x *Conc.* col. 1212. *Innoc.* III, *Greg.* IX t. XI *Conc.* part. I, col. 27, 367.
² S. Bern. de *Consid.* lib. II, cap. VIII; et lib. IV, cap. VII, t. I, col. 422, 444.

Tout est à vous, disait-il, tout dépend du chef; mais c'est avec un certain ordre. On ferait un monstre du corps humain, si on attachait immédiatement tous les membres à la tête: c'est par les évêques et les archevêques qu'on doit venir au saint-siège: ne troublez point cette hiérarchie, qui est l'image de celle des anges. Vous pouvez tout, il est vrai; mais un de vos ancêtres disait: « Tout m'est permis, mais tout n'est pas convenable ». Vous avez la plénitude de la puissance, mais rien ne convient mieux à la puissance que la règle. Enfin l'Église romaine est la mère des Églises³, mais non une maîtresse impérieuse; et vous êtes non pas le seigneur des évêques, mais l'un d'eux: paroles que ce saint homme n'a pas proférées pour affaiblir une autorité qu'il a fait révéler à toute la terre; mais afin de rappeler en la mémoire du successeur de saint Pierre cette excellente doctrine, que Jésus-Christ, qui l'a élevée à une si grande puissance, n'a pas voulu néanmoins lui donner un caractère supérieur à celui de l'épiscopat: afin que, dans cette haute élévation, il prit soin de conserver dans tous les évêques la dignité d'un caractère qui lui est commun avec eux; et qu'il songeât qu'il y a toujours avec une grande autorité, quelque chose de doux et de fraternel dans le gouvernement ecclésiastique: puisque si le pape doit gouverner les évêques, il les doit aussi gouverner par les lois communes que le saint-siège a faites siennes en les confirmant. C'est ce que disent tous les papes; et encore qu'ils puissent dispenser des lois pour l'utilité publique⁴, le plus naturel exercice de leur puissance est de les faire observer en les observant les premiers, comme ils en ont toujours fait profession dès l'origine du christianisme. Voilà ce que disait saint Bernard et tous les saints de ce temps; voilà ce qu'ont toujours dit ceux qui ont été parmi nous les plus pieux. C'est aussi ce qui obligea le roi le plus saint qui ait jamais porté la couronne, le plus soumis au saint-siège et le plus ardent défenseur de la foi romaine (vous reconnaissez saint Louis), à persévérer dans ces maximes, et à publier une Pragmatique pour maintenir dans son royaume « le droit commun et la puissance des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des saints Pères ».

Ne demandez plus ce que c'est que les libertés de l'Église gallicane. Les voilà toutes dans ces précieuses paroles de l'ordonnance de saint

³ S. Bern. de *Consid.* lib. III, cap. IV, col. 433.

⁴ I. Cor. x, 22.

⁵ S. Bern. de *Consid.* lib. IV, cap. VII, col. 444.

⁶ *Ibid.* lib. III, cap. IV, col. 433.

⁷ Prag. S. Lud.

Louis; nous n'en voulons jamais connaître d'autres. Nous mettons notre liberté à être sujets aux canons; et plutôt à Dieu que l'exécution en fût aussi effective dans la pratique, que cette profession est magnifique dans nos livres! Quoi qu'il en soit, c'est notre loi: nous faisons consister notre liberté à marcher, autant qu'il se peut, « dans le droit commun » qui est le principe ou plutôt le fond de tout le bon ordre de l'Église; « sous la puissance canonique des ordinaires, selon les conciles généraux et les institutions des saints Pères: » état bien différent de celui où la dureté de nos cœurs, plutôt que l'indulgence des souverains dispensateurs, nous a jetés; où les privilèges accablent les lois; où les grâces semblent vouloir prendre la place du droit commun, tant elles se multiplient; où tant de règles ne subsistent plus que dans la formalité qu'il faut observer d'en demander la dispense: et plutôt à Dieu que ces formules conservent du moins, avec le souvenir des canons, l'espérance de les rétablir! C'est l'intention du saint-siège; c'en est l'esprit. Il est certain. Mais s'il faut, autant qu'il se peut, tendre au renouvellement des anciens canons, combien religieusement faut-il conserver ce qui en reste, et surtout ce qui est le fondement de la discipline! Si vous voyez donc vos évêques demander humblement au pape l'inviolable conservation de ces canons et de la puissance ordinaire dans tous ses degrés, souvenez-vous qu'ils ne font que marcher sur les pas de saint Louis et de Charlemagne, et imiter les saints dont ils remplissent les chaires. Ce n'est pas nous diviser d'avec le saint-siège, à Dieu ne plaise! c'est au contraire conserver avec soin jusqu'aux moindres fibres, qui tiennent les membres unis avec le chef. Ce n'est pas diminuer la plénitude de la puissance apostolique: l'Océan même a ses bornes dans sa plénitude; et s'il les outrepassait sans mesure aucune, sa plénitude serait un déluge qui ravagerait tout l'univers.

Au reste, la puissance qu'il faut reconnaître dans le saint-siège est si haute et si éminente, si chère et si vénérable à tous les fidèles, qu'il n'y a rien au-dessus que toute l'Église catholique ensemble: encore faut-il savoir connaître les besoins extraordinaires et les extrêmes périls où il faut que tout s'assemble et se réunisse. Ces maximes sont de tous les siècles; mais dans l'un des derniers siècles un besoin pressant de l'Église, un grand mal, un schisme effroyable, obligea toute l'Église à les expliquer, et à les mettre en pratique d'une façon plus expresse dans le saint concile de Pise, et dans le saint concile de Constance. La France fut la plus zélée à les soutenir: mais la France fut suivie de toute l'E-